

Le développement économique transfrontalier regroupe de nombreuses réalités : partenariats entre entreprises, exports ou prestation de services de l'autre côté de la frontière, bilocalisation, relations de sous-traitance, interclustering, etc. Ces différentes dimensions ont en commun la notion de proximité, l'ancrage territorial, à la différence du développement économique à l'échelle internationale au sens large. Pour cette raison, le guide pratique contient des outils qui répondent aux différentes configurations de relations économiques transfrontalières (« je travaille avec le voisin / pour le voisin / chez le voisin »).

Le présent ouvrage s'applique à toutes les frontières de la France. Il contient des conseils méthodologiques déclinés en outils concrets, illustrés par des exemples de bonnes pratiques issues des différentes frontières et pouvant être transposables.

Le guide traite des principales questions en termes de partenariat stratégique et d'accompagnement des projets au service du développement économique transfrontalier. Il ne vise pas à être exhaustif et fait référence à d'autres travaux plus approfondis sur les différentes frontières. Enfin, il se concentre sur le « cycle de vie du partenariat » et sur le « cycle de vie du projet ». Toutefois, bien que la présentation soit faite étape par étape, de nombreuses itérations existent au cours du développement d'un partenariat stratégique ou du déroulement d'un projet, rendant possible une lecture non-linéaire du document.

Ce guide a été conçu en complémentarité avec l'« Introduction à la thématique ». Il se concentre sur les outils méthodologiques, alors que l'introduction revêt une approche descriptive (comprenant les états des lieux synthétiques pour neuf territoires transfrontaliers) et analytique (formulant une série de conclusions transversales), abordant l'évolution des conditions-cadres et du cadre législatif et administratif, ainsi que les orientations stratégiques en matière de développement économique en transfrontalier.

... DÉDIÉ AUX STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET

Le guide est destiné aux structures, tant en France que dans les pays voisins, qui, en fonction de leurs compétences, forment ou sont susceptibles de faire partie de partenariats visant à favoriser le développement économique transfrontalier : les collectivités territoriales (y compris autorités de gestion et secrétariats techniques conjoints des programmes européens), les ministères (intérieur, économie, travail, finances, etc.) et les services des États (pour la France - les réseaux des DIRECCTE et des SGAR, le CGET), les chambres consulaires, les agences de développement économique, les services publics de l'emploi et les EURES-T, les institutions de financement et d'investissement (pour la France, la Caisse des Dépôts et Bpifrance, etc.), la Commission européenne (DG GROW, DG REGIO), les structures transfrontalières, etc.

Les porteurs de projets, qui peuvent être des entreprises (notamment PME et TPE), les universités, les centres de recherche, etc., ne représentent pas les destinataires directs de cet ouvrage, mais bien les bénéficiaires finaux des conseils pratiques.

Le guide est disponible en format papier et électronique sur le site de la MOT¹. Il a vocation à être diffusé et utilisé par différents réseaux (par exemple en France : CCI France, APCMA, CNER, ARF, ADF, AdCF, ACUF), par les directions générales des ministères, par le réseau d'ambassadeurs, par les réseaux européens (Interact, etc.).

¹ <http://www.espaces-transfrontaliers.org/la-mot/publications-et-etudes/guides-pratiques-et-methodologiques/>